



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT 870-20

La Municipalité de Piedmont a adopté un règlement portant le numéro 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	3 février 2020
Adoption du règlement :	2 mars 2020
Approbation par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation	14 juillet 2020
Avis public d'adoption	16 juillet 2020

Le présent règlement est disponible et quiconque est intéressé peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 à 16h30 et le vendredi entre 8h00 et 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 16^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2020.

Danielle Drapeau
Greffière-adjointe